

8. Mettre en place un speed meeting

1. Contexte et description

L'objectif du speed meeting est de permettre la rencontre entre les employeurs potentiels de la région et les demandeurs d'emploi en vue de mettre en adéquation l'offre et la demande en ciblant des métiers spécifiques comme par exemple ceux de la vente. Cette initiative de préférence supra-communale (association de communes limitrophes) est bien souvent intégrée dans un dispositif plus large comme un pôle « emploi formation » (ex. Plateforme d'insertion socioprofessionnelle) ou une action aux objectifs multiples. L'idée est de réunir tous les acteurs de l'insertion (emploi et formation) afin de réfléchir et de définir une stratégie pour l'emploi multi-partenaire adaptée à la réalité locale.

2. Publics cibles

Intégration des demandeurs d'emploi moins scolarisés et peu mobiles, dont l'accès à un emploi demeure difficile.

3. Parties prenantes

Cette action nécessite une dynamique partenariale optimale avec l'ensemble des institutions qui œuvrent dans la sphère de l'emploi et de la réinsertion socioprofessionnelle :

- commune (service communication...) et CPAS ;
- le Forem ;
- maison de l'emploi ;
- mission régionale pour l'emploi ;
- IFAPME ;
- province ;
- Agence Locale pour l'Emploi ;
- OISP ;
- ...

4. Mise en œuvre

- Collecter, traiter, gérer les informations liées à l'emploi, au chômage, aux besoins et à l'offre de formation ainsi qu'aux activités des entreprises locales et périphériques.
- Développer une stratégie d'actions transversales dans le cadre d'un dispositif local intégré d'insertion.



- Préparation des candidats à la séance de speed meeting (séances d'information, coaching, connaissance des entreprises, CV, lettres de motivation).
- Rencontrer les employeurs recherchant du personnel dans un secteur particulier.
- Stand d'information des partenaires.
- Témoignages.
- ...

5. Conditions de réussite

Pour que l'opération soit couronnée de succès, il convient de cibler les métiers porteurs d'emploi voire en pénurie et de permettre aux employeurs potentiels de rencontrer de manière optimale des candidats qui ont été bien préparés au préalable et pourraient convenir à l'emploi, le tout contextualisé dans le cadre d'une dynamique multi-partenaire au niveau communal.

6. Pratiques exemplatives

A **Chapelle-lez-Herlaimont** (maison de l'emploi), 28 demandeurs d'emploi ont rencontré 7 entreprises du secteur de la vente. Chaque candidat disposait de 9 minutes pour convaincre successivement chaque employeur présent avec à la clé des offres d'emploi ou de stage. Les demandeurs d'emploi ont préalablement bénéficié d'une information complète sur le secteur de la vente (compétences requises, formations disponibles, conditions de travail...) et de séances de coaching (savoir se présenter efficacement, s'informer sur les recruteurs, rédiger un CV et une lettre de motivation). Au final, 3 personnes ont décroché un emploi.

Une action similaire a été menée dans la commune de **Manage** en collaboration avec le PCS de Chapelle-lez-Herlaimont. 11 entreprises (sur un total de 13) ont déclaré avoir l'intention de recruter au moins une personne rencontrée lors du speed meeting. 48 candidats ont participé à cette opération.

